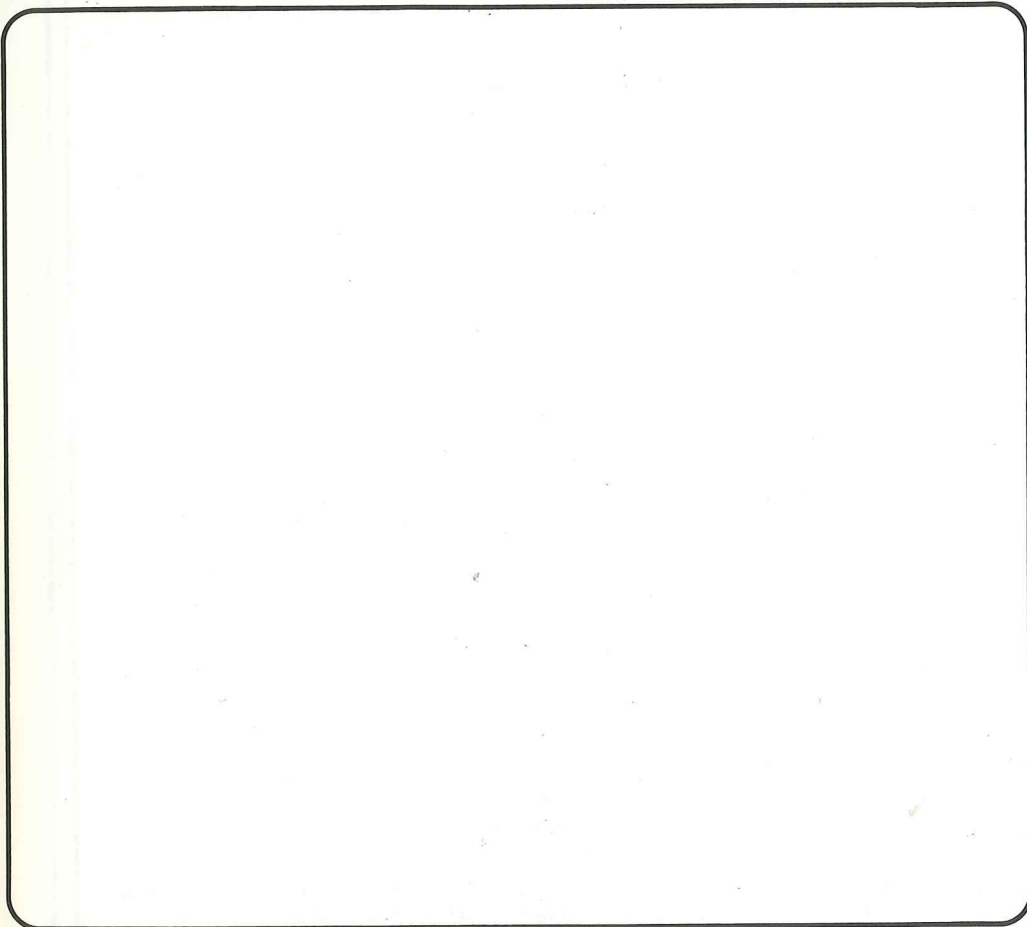


# «L'INCISIF»

Bimestriel n° 12, mars 1980 - Edit. resp. Jean-Claude DURIAU - rue St-Fiacre 90 - 7141 EPINOIS  
*Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.*



Rue du  
Grand Central 71  
6000 CHARLEROI  
Tél. (071) 31 05 42

**CHAMBRES SYNDICALES  
DENTAIRES  
DE WALLONIE**  
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Rue  
Jonckeu 25  
4000 LIEGE  
Tél. (041) 52 87 39

## CHAMBRES SYNDICALES DENTAIRES DE WALLONIE

Association sans but lucratif

Siège social : Rue du Grand Central 71 - 6000 CHARLEROI

Secrétariats :

- **Rue du Grand Central 71 - 6000 CHARLEROI**  
**Tél. en permanence au (071) 31 05 42**  
Un répondeur enregistrera vos messages 24 h sur 24 et vous serez recontacté dans les 48 heures.
- **Rue Jonckeu 25 - 4000 LIEGE**  
**Tél. (041) 52 87 39** les lundi, mardi, jeudi de 9 à 12 h, le vendredi de 9 à 12 h et de 14 à 17 h.



### COTISATIONS

1 <sup>re</sup> année de diplôme	500 F
2 <sup>e</sup> année de diplôme	3.500 F
Militaires Agés de plus de 60 ans Dentistes ayant 4 enfants à charge	4.500 F
Cotisation ordinaire	5.800 F
Ménages de praticiens	7.000 F

A verser au compte n° 680-0041036-81 de  
« CHAMBRES SYNDICALES DENTAIRES DE WALLONIE »  
a.s.b.l.



Nous rappelons que tout confrère souhaitant exprimer ses idées personnelles, relatives aux problèmes afférents à notre profession, peut adresser ses articles en vue d'une publication dans l'Incisif au Président J.-C. Duriau, secrétariat de Charleroi.

# Sommaire

N° 12 - MARS 1980

- Editorial du Président
- Document remis en dento-mutualiste au nom des Chambres syndicales dentaire de Wallonie
- Evolution du budget de l'I.N.A.M.I. et salaires des assistantes
- Notre assurance « Accidents » en 1980
- Heurts et malheurs d'une commission-bidon
- Chronique culinaire
- Petites annonces
- Jeux mondiaux de la Médecine

### QUESTIONS - RÉPONSES?

Les confrères désireux d'obtenir des précisions concernant les codes ou afin d'éviter des erreurs d'interprétation sont invités à poser leurs questions **par écrit** aux Secrétariats. Il y sera répondu par la voie de *L'Incisif*.



## Editorial

Je suis membre de la Commission dento-mutualiste depuis six ou sept ans ; je n'y ai jamais, pendant toute cette période, siégé aussi longtemps que ces dernières semaines.

Entamées le 25 janvier, les séances se sont succédées hebdomadairement, soit en commission, soit en groupe de travail. Nous y avons démontré, de manière incontestable, que l'Assurance Maladie n'était plus capable d'assurer une couverture suffisante des soins dentaires.

Nous y avons déposé des documents sur les frais de gestion des cabinets dentaires (vous en prendrez connaissance dans les pages qui suivent) et sur nos coûts horaires. Notre ami, G. Wilmet, a fourni un dossier fort complet sur l'orthodontie. Notre confrère Goeminne y a fait, pour sa part, quelques brillantes démonstrations.

Nous avons encore en réserve de quoi entretenir la commission pendant fort longtemps : le manque de réceptivité de nos partenaires mutualistes nous a cependant incités à estimer la démonstration plus que suffisante.

Je n'entrerai pas dans les détails de toutes ces discussions, G. Wilmet vous en entretiendra plus loin.

Il est cependant évident que nos partenaires ont bien dû admettre, contre leur volonté, que le problème dentaire était bien réel.

Les divergences subsistent, bien sûr, quant à la détermination des besoins minima.

Et les dernières propositions de Jean Hallet sont inacceptables : il n'est pas possible d'envisager une convention pour 12,5 % de plus sur les soins conservateurs et le « splitsing » en prothèse moyennant une revalorisation (?) de quelques 15 %. (Nous avons raison de vous alerter sur ce point et il semble pourtant que tout le monde n'a pas encore compris chez nos confrères flamands et bruxellois.)

De toutes façons, nous sommes convoqués ce 21 mars pour, à la demande du Dr Dejardin, conclure sur les propositions qui ont été formulées.

Nos conclusions, elles, sont prêtes. Elles seront fermes. Aussi fermes que l'est notre volonté de défendre l'avenir de notre profession.

J.-C. DURIAU,  
Président.

# neo-spirodent®

dentifrice

Nettoie les dents  
Raffermit les gencives  
Rafraîchit la bouche  
Elimine la mauvaise haleine

Vendu uniquement  
en pharmacie

Documentation et échantillons sur demande à



RUE DU TRÔNE 232 - 1050 BRUXELLES  
Tél. (02) 647 79 63



Dépôt Dentaire  
**DENTALMAT**

Le CHOIX + le STOCK.  
LIVRAISON RAPIDE

**NOUVEAU !**

Produits « Sans Marques »  
Prix remarqués

SHOW ROOM  
Rue Th. Roosevelt 29  
1040 BRUXELLES

SUCCURSALE  
Rte de Tohogne 49  
5470 BARVAUX

Tél. 02/736 14 95



**Ferme du Quartier** sprl

5004 BOUGE



Auberge

Restaurant

Appartements



TELEPHONE : 081-21 11 05



Fermé le dimanche soir

## DOCUMENT REMIS EN DENTO-MUTUALISTE AU NOM DES CHAMBRES SYNDICALES DENTAIRES DE WALLONIE

### I. SITUATION ACTUELLE :

Budget 1980 =  
± 4,1 MILLIARDS  
soit 3 % du budget total de l'A.M.I.

En 1966 : 5,45 %

En 1973 : 3,87 % (Rapport Petit)

- 400 à 450 F par bénéficiaire
- environ 910.000 F par dentiste  
(± 4.500 dentistes en 1980)

A titre de comparaison, le budget des honoraires médicaux divisé par le nombre de médecins donne ± 2.500.000 F par médecin.

#### TAUX DE REMBOURSEMENT AU 1.1.1980

	100 %	75 %
0401	175	132
0413	289	217
0414	145	109
0430	512	384
0431	640	480
0432	769	577
0433	718	539
0434	958	719
0435	640	480
0436	1.025	769

## II. ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE DENTAIRE

La pratique de l'Art dentaire a évolué et continue d'évoluer très rapidement.

L'enseignement dispensé actuellement dans nos universités est bien différent de celui qui s'y donnait il y a 15 ou 20 ans. Ce qui a pour résultat que les jeunes diplômés sont à la pointe du progrès et que leurs aînés doivent constamment se recycler.

La pratique quotidienne évolue :

- **par la sophistication de l'équipement de base :**  
aerotors - micromoteurs - fauteuils électriques, etc.
- **par l'introduction de matériel nouveau :**
  - R.X. panoramique
  - détartreurs à ultra-sons
  - lampes U.V.
  - développeurs R.X.
  - matériel de bureau :  
photocopieuses, répondeurs téléphoniques... et même ordinateurs, etc.
- **par l'introduction de matériaux nouveaux :**
  - amalgames à structure sphérique
  - composites et tout le petit matériel annexe : matrices de coins - fraises à finir, à polir, collages...
  - vis dentinaires
  - aiguilles, gobelets, pompes à salive à usage unique, etc.

## III. FRAIS GÉNÉRAUX D'UN CABINET DENTAIRE

Nous avons récemment confié au Département Informatique et Gestion de la FUCAM à MONS, l'étude des frais de gestion d'un cabinet dentaire.

Cette étude a porté sur les données fournies par 60 cabinets, installés depuis suffisamment d'années, et donc en pleine activité.

Les chiffres fournis pour cette étude sont ceux de 1978 annexés à la déclaration fiscale de l'exercice 1979.

Les résultats obtenus vont nous inciter à reprendre ce travail, cette année, mais sur un échantillonnage beaucoup plus important.

Les chiffres obtenus permettent cependant de connaître le coût moyen de la gestion d'un cabinet dentaire.

Parmi les cabinets repris dans l'échantillon :

- 40 dentistes travaillent avec du personnel (7 avec 1 dentiste assistant) ;
- 20 travaillent seuls.

L'âge moyen est de 40 ans.

L'installation remonte en moyenne à 1966.

34 dentistes gèrent 1 seul cabinet.

10 en gèrent plusieurs.

10 travaillent dans leur cabinet et dans une polyclinique.

4 ont plusieurs cabinets et travaillent en polyclinique (2 travaillent en groupe).

19 cabinets en grande ville - 28 en ville - 13 à la campagne.

Nous relevons pour l'équipement :

36 avec 1 seul Unit

19 avec 2 Units

5 avec 3 Units.

16 installations R.X. panoramique

35 détartreurs à ultra sons

30 lampes U.V.

19 développeurs R.X.

7 photocopieuses, etc.

TOUS TYPES de cabinets confondus, nous obtenons comme dépense moyenne : 1.594.710 F.

### Dépenses selon le mode d'exercice :

SEUL : (20) 1.103.130.

AVEC PERSONNEL :

Assistante (33) : 1.729.570.

Secrétaire + Assistante (5) : 2.354.090.

N.B. Il faut noter que si le chiffre d'affaires augmente de manière très importante en présence de personnel, les dépenses augmentent au moins proportionnellement, si bien que le revenu brut, frais déduits, reste peu sensible à la présence de personnel.

Sa variation en % de la moyenne est de :

SEUL : + 2 %

Assistante : - 4 %

Secrétaire + Assistante : + 23 %

Résultat encore plus évident si on regroupe les modes d'exercice en 2 modalités :

	sans personnel (20)	avec (38)
dépenses :	1.103.130	1.811.743
Variation revenu brut en % de la moyenne :	+ 2 %	- 0,14 %

#### Variation des dépenses selon le nombre de cabinets

1 cabinet : (34) 1.419.710.  
 + cabinets : (10) 2.336.920.  
 En groupe : (2) 2.214.300.  
 Cabinets + polycl. : (10) 1.324.000.  
 Plusieurs + polycl. : (4) 1.593.760.

#### Variation des dépenses selon le nombre d'Units installés

1 Unit (36)	2 Units (19)	3 Units (5)
1.277.200	1.750.360	3.289.330

#### Variation des dépenses selon l'implantation

Grande Ville (19)	Ville (28)	Campagne (13)
1.725.850	1.418.100	1.783.440

### IV. RÉPARTITION DES DÉPENSES PROFESSIONNELLES

R. Chiffre de 1978 à actualiser pour de nombreux postes.

1. Rémunérations	546.800	36 %
2. Produits et Fourn.	252.300	17 %
3. Locaux	172.700	11 %
4. Amortissements	169.400	11 %
5. Assurances	117.100	7,7 %
6. Divers	93.410	6,2 %
7. Frais de bureau	90.140	5,9 %
8. Véhicules	66.240	4,4 %
9. Impôts locaux	7.610	0,5 %
	<u>1.515.700</u>	

#### a) Rémunérations : 546.800,-

Les rémunérations comprennent : Salaires du Personnel, charges et assurances ainsi que sous-traitants.

En fonction du mode d'exercice :

SEUL	Avec Assistante	Avec Assist. + Secrétaire
236.980 (- 57 %)	621.330 (+ 14 %)	1.015.770 (+ 86 %)

Les charges du personnel ont crû, ces dernières années, dans une proportion plus importante que l'indexation des honoraires. Des législations nouvelles compliquent encore l'emploi de personnel. (Exemple : obligation de mettre l'assistante en congé dès qu'elle se déclare enceinte.)

La diminution du temps de travail, prévue dans les années à venir, alourdira encore ce poste.

#### b) Produits : 252.300 (chiffre de 1978 !)

Ce poste comprend les différents produits, le petit matériel ainsi que l'entretien et la réparation du matériel.

Ce poste subira un accroissement important en 1980 :

— coût de plus en plus élevé de la main-d'œuvre spécialisée pour l'entretien et la réparation du matériel.

— augmentation importante de tous les produits depuis 2 ans. Entre autres : l'amalgame d'argent, produit de base de nos obturations.

Augmentation du coût d'un amalgame non sphérique de qualité moyenne, par kg :

74	7.500 F
76	10.100 F
78	11.700 F
79	18.500 F
80	55.000 F (augmentation 79/80: 36.500 F)

Le prix des « nouveaux amalgames » à structure sphérique, et de meilleure qualité s'échelonne de 60 à 90.000 F/Kg (prix en 1979 - 22.000 à 30.000 F).

*Remarque :* Si l'on s'en tient à l'indexation de 5 % au 1.01.1980 portant sur un budget réparti par dentiste de 500.000 F, on obtient 45.000 F. La consommation annuelle d'amalgame étant de 1 kg minimum, les 45.000 F d'augmentation dûs à l'indexation seront absorbés par la seule hausse du coût de l'amalgame.

**c) Amortissements : 169.400,-**

Ce chiffre est fortement influencé par l'âge du praticien :

25 à 30 ans	280.430 (+ 65 %)
30 à 35 ans	209.470 (+ 24 %)
35 à 40 ans	166.230 (- 2 %)
40 à 45 ans	155.660 (- 8 %)
45 à 50 ans	94.860 (- 44 %)
50 à 65 ans	95.010 (- 44 %)

*Remarque :* Une enquête en cours parmi les Jeunes installés en 1978 et 1979 nous donnera le coût actuel de l'installation complète d'un cabinet dentaire.

**d) Assurances : 117.110,-**

Il faut noter que les cotisations de sécurité sociale des Indépendants ont, par modification des taux et par déplafonnement, doublé de 1974 à 1977. Elles ont ensuite suivi l'index.

Les mesures contenues dans la Loi Programme à l'encontre des Travailleurs Indépendants feront augmenter encore les cotisations.

Notons, au passage, que l'assurance individuelle accidents n'est plus déductible fiscalement depuis 1975. Les primes d'assurance-vie, en vue de la constitution d'une rente, ne sont immunisables qu'à concurrence de 45.000 F.

*Remarque :* Une étude ultérieure nous permettra de chiffrer le coût des assurances permettant, en cas de maladie ou d'accident, de couvrir les frais de gestion et d'assurer un revenu de subsistance.

Trop de confrères prennent le risque d'être « sous assurés » tablant sur leur bonne santé !... et sur la chance !

**Quelques tableaux sur la répartition de l'échantillonnage par rapport à certains postes**

**- Dépenses professionnelles découpées en 6 classes :**

M	M	M	M	M	M	M
673,6	- 1.000	- 1.250	- 1.600	- 1.750	- 2.000	- 3.713
	13	8	8	11	8	12

**- Rémunérations**

0	- 200	- 400	- 600	- 800	- 1000	- 1779,1
	10	20	9	5	9	7

**- Amortissements**

5	- 50	- 100	- 150	- 200	- 250	- 300	- 540
	8	13	9	10	5	7	8

**- Produits et fournitures**

0	- 100	- 200	- 300	- 400	- 500	- 600
	12	24	5	6	4	9

**V. NUMERUS CLAUSUS :**

Nombre d'étudiants inscrits en licences dans nos universités pour l'année académique 1978/1979 :

	LIEGE	U.C.L.	K.U.L.	GAND R.U.G.
1 <sup>re</sup> Licence	29	87	107	159
2 <sup>e</sup> Licence	17	68	141	113
3 <sup>e</sup> Licence	14	139	141	94
Total	60	294	389	366

	BRUX. U.L.B.	BRUSS. V.U.B.	Total
1 <sup>re</sup> Licence	100	54	536
2 <sup>e</sup> Licence	80	43	462
3 <sup>e</sup> Licence	63	37	488
Total	243	134	1.486

(Nous n'avons pas repris les étudiants fréquentant les candidatures, les échecs y étant beaucoup plus nombreux.)

Si l'on tient compte qu'à ce stade, le déchet est très peu important, c'est près de 1.500 dentistes qui viendront d'ici fin 1981, s'ajouter à plus de 4.000 praticiens en exercice en 1979.

Le rapport optimum, généralement admis, d'un praticien pour 2.000 habitants sera déjà largement dépassé.

Il est urgent de mettre un frein à cette progression pléthorique qui risque de rompre rapidement l'équilibre souhaitable entre le nombre de prestataires et les besoins de la population en soins dentaires.

Sans compter que les Jeunes installés seront entraînés dans de très lourds investissements, sans trouver les débouchés escomptés.

## VI. LE TICKET MODÉRATEUR

Parmi toutes les spécialités médicales, le ticket modérateur est le plus élevé pour les prestations dentaires :

0430	128 F
0431	160 F
0432	192 F
0433	179 F
0434	239 F
0435	160 F
0436	256 F

Les actes techniques médicaux sont remboursés à 100 %.

Le ticket modérateur pour une consultation de spécialiste dépasse rarement les 150 F.

Or, nous sommes déjà gratifiés d'un T.M. très lourd : la peur du dentiste ! Il n'y a pas de surconsommation chez nous.

L'importance du T.M. ne peut que nuire à la promotion des soins conservateurs, que nous avons toujours défendu et que nous voulons, plus que jamais, continuer à défendre.

Exemple : un patient qui prendra la peine de se faire traiter une molaire présentant une pulpite sera pénalisé aux barèmes de remboursements actuels, d'un T.M. de 448 F (0436 + 0432).

Il ne déboursa que 72 F, s'il se la fait extraire. Ne serait-il pas préférable, dans ce cas, d'imposer un T.M. de 72 F pour les soins et de 448 F pour l'extraction ?

**Une diminution progressive, voire la suppression du T.M. pour les soins ne pourrait que contribuer à l'amélioration de la santé dentaire de nos patients.**

Toutes ces données ne sont, bien sûr pas exhaustives.

Bon nombre de problèmes ont été négligés et nous nous tenons à la disposition de nos partenaires pour leur donner toutes les indications qu'ils souhaiteraient.

Nous sommes cependant persuadés qu'elles prouvent, à suffisance, l'insuffisance de couverture de la médecine dentaire par l'Assurance-Maladie et nous espérons qu'elles contribueront à apporter les solutions nécessaires.

J.C. DURIAU,  
Président.



## Un spécialiste pour chaque genre de prothèse

... peut se surpasser dans un domaine plus restreint correspondant à ses aptitudes et à ses goûts et fournir un travail dont la qualité, l'exactitude et le standing sont autant de clés du succès des

Laboratoires **VAN DYCK** frères s.a.

51/53, rue Marie-Thérèse 1040 BRUXELLES - Tél. (02) 218.50.82 - 218.24.77



# ÉVOLUTION DU BUDGET DE L'INAMI ET SALAIRES DES ASSISTANTES

«Deux points intéressants des discussions en dento-mutualiste»

Nous avons jugé intéressant d'extraire d'une étude déposée à la C.N.D.M. par notre confrère GOEMINNE, président de la Chambre syndicale des deux Flandres, deux tableaux portant, l'un sur l'évolution du budget dentaire par rapport au nombre de praticiens, et l'autre sur la progression des salaires des assistantes.

## I. BUDGET DE L'I.N.A.M.I. PAR RAPPORT AU NOMBRE DE PRATICIENS

1971	$\frac{1.376.800.000 \text{ F}}{2.510} = 518.525 \text{ F par dentiste - base} = 100$
1972	$\frac{1.573.509.000 \text{ F}}{2.659} = 591.760 \text{ F par dentiste - base} = 108$
1973	$\frac{1.802.880.000 \text{ F}}{2.789} = 646.425 \text{ F par dentiste - base} = 118$
1974	$\frac{2.057.751.000 \text{ F}}{2.890} = 712.024 \text{ F par dentiste - base} = 130$
1975	$\frac{2.540.622.000 \text{ F}}{3.027} = 839.320 \text{ F par dentiste - base} = 153$
1976	$\frac{2.848.500.000 \text{ F}}{3.235} = 880.525 \text{ F par dentiste - base} = 160$
1977	$\frac{3.208.100.000 \text{ F}}{3.626} = 884.749 \text{ F par dentiste - base} = 161$
1978	$\frac{3.503.700.000 \text{ F}}{4.010} = 873.740 \text{ F par dentiste - base} = 159$

Ajoutons à cela que si l'on s'en tient au budget prévu pour 1980, de 4,099 milliards pour 4.500 dentistes environ, nous en sommes, comme nous l'avons démontré, à 910.000 F par praticien, soit...

MOINS DE 10 % D'AUGMENTATION DE 1975 À 1980 !  
Sans commentaires !



## II. ÉVOLUTION DES SALAIRES DES ASSISTANTES DE 1971 À 1980

### SALAIRE MENSUEL BRUT MINIMUM DES ASSISTANTES DENTAIRES CATÉGORIE II, Y COMPRIS 1/12 DE LA PRIME DE FIN D'ANNÉE

	1971	1972	1973	1974	1975
18 ans	7.262	7.706	8.941	10.302	12.181
19 ans		8.679			
20 ans			10.207		
21 ans	9.072	9.627	10.521	12.122	14.337
22 ans					14.663
23 ans					
24 ans					
25 ans					
26 ans					
27 ans					
	1976	1977	1978	1979	1980
18 ans	13.832	14.888	17.544	19.193	20.295
19 ans					
20 ans					
21 ans	16.287	17.530	20.639	22.478	23.771
22 ans					
23 ans	17.023				
24 ans		18.720			
25 ans			22.256		
26 ans				24.628	
27 ans					26.498

1971	18 j.	7.262	= base = 100
1972	19 j.	$\frac{8.679 \times 100}{7.262}$	= base = 119,51
1973	20 j.	$\frac{10.207 \times 100}{7.262}$	= base = 140,55
1974	21 j.	$\frac{12.122 \times 100}{7.262}$	= base = 166,92
1975	22 j.	$\frac{14.663 \times 100}{7.262}$	= base = 201,91
1976	23 j.	$\frac{17.023 \times 100}{7.262}$	= base = 234,41
1977	24 j.	$\frac{18.720 \times 100}{7.262}$	= base = 257,78
1978	25 j.	$\frac{22.256 \times 100}{7.262}$	= base = 306,47
1979	26 j.	$\frac{24.628 \times 100}{7.262}$	= base = 339,14
1980	27 j.	$\frac{26.498 \times 100}{7.262}$	= base = 364,89

Une assistante de 18 ans coûtait, en 1971, 7.262 F. En 1980, son salaire sera de 20.295 F.

Mais l'assistante engagée à 18 ans en 1971 aura à moins d'avoir été remplacée annuellement, 27 ans en 1980 et un salaire de 26.498 F (voir la diagonale dans la 1<sup>re</sup> partie du tableau) soit un indice en 10 ans de 364,89 (2<sup>e</sup> partie du tableau).

## NOTRE ASSURANCE ACCIDENTS EN 1980



Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 27 février, de porter les montants assurés, en décès et incapacité permanente, de 300.000 à 500.000 F pour l'année 1980.

Rappelons, dans les grandes lignes, en quoi consiste cette assurance dont bénéficient tous nos membres en règle de cotisation à la date du 15 avril.

- Signalons tout d'abord qu'il s'agit d'une assurance décès et incapacité permanente PAR ACCIDENT (le montant de nos cotisations ne permettant pas de couvrir les primes, beaucoup plus élevées, du risque « maladie »).
- Elle couvrira tous les membres qui auront réglé le montant de leur cotisation avant le 15 avril 1980.
- Le capital assuré pour le décès sera de 500.000 F.
- Pour l'incapacité permanente, le capital est également de 500.000 F, mais avec application de la formule progressive à 225 %.

C'est-à-dire que pour les incapacités inférieures à 25 %, le règlement se fait sur base du capital assuré

- de 26 à 50 % sur le double de ce capital ;
- de 51 à 100 % sur le triple du capital.

Exemples :

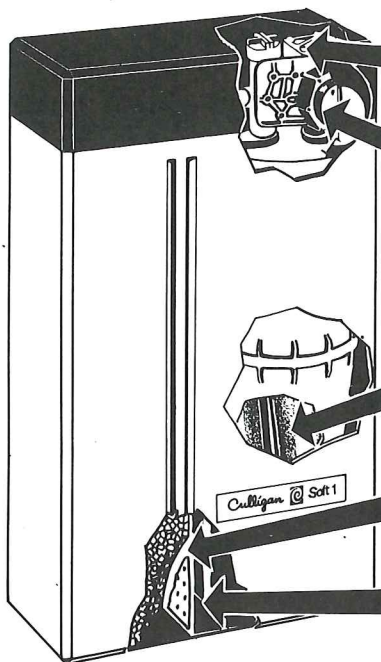
1. Invalidité 25 % :	500.000 x 25 % =	125.000 F
2. Invalidité 50 % :	500.000 x 25 % =	125.000 F
	+ 1.000.000 x 25 % =	250.000 F
		375.000 F
3. Invalidité 100 % :	500.000 x 25 % =	125.000 F
	+ 1.000.000 x 25 % =	250.000 F
	+ 1.500.000 x 50 % =	750.000 F
		1.125.000 F

La perte accidentelle d'un pouce (couverture à 100 % dans le barème spécial) entraînerait donc le paiement par notre assurance d'une somme de 1.125.000 F.

en accord avec **Culligan** 

nous vous offrons votre adoucisseur d'eau SOFT 1  
à l'achat d'une installation KAVO

valeur 9.700 F + T.V.A.



La vanne hydraulique contrôle les différents cycles de la régénération. Pression de fonctionnement de 1,4 à 7 Kg/cm<sup>2</sup>

Le mécanisme de l'horloge du Soft 1 commande automatiquement les cycles de la régénération. Possibilité de régénération supplémentaire.

Résine Culler de très haute performance à grand pouvoir d'échange. Sa stabilité, sa granulation uniforme assure une haute capacité d'adoucissement.

Le tamis vertical permet une bonne répartition de l'eau pour un saumurage optimum.

Exclusivité : le système de saumurage évite tout débordement. Equipé d'une vanne à flotteur mécanique pour sécurité.



**KAVO BENELUX**

rue de Broyer 27  
B-1180 Bruxelles

Tél : 02/377 50 65  
377 50 66

**INSTRUMENTS ROTATIFS**

Turbines Super-Torque  
Contre-angle et pièces à main INTRA matic  
Contre-angle et pièces à main SLIP JOINT

**INSTALLATIONS DENTAIRES**

ESTICART 675 modèle mobile  
ESTETIC 1023/1024 installation complète  
ESTETICA 1040 gai - moderne - fonctionnel  
Siesta SD 3003 du confort!

**ETABLIS DE LABORATOIRE**

Suivant vos besoins et à vos mesures!

**MOTEURS DE LABORATOIRE**

Ensembles électroniques  
Ensembles à induits

# HEURTS ET MALHEURS D'UNE COMMISSION-BIDON



Comme nous l'avions déjà annoncé dans le précédent « Incisif », l'épilogue de cette maudite « campagne des 29 jours » s'est concrétisée par la réunion de la Commission Nationale Dento-Mutualiste laquelle n'avait plus siégé depuis le 7 juillet 1977, c'est-à-dire depuis le jour où le corps dentaire wallon décida de retrouver sa dignité.

Retrouvailles, ma foi, assez heureuses dans la mesure où Jean Hallet et ses collègues déclaraient sans rire qu'ils étaient conscients de l'existence d'une situation difficile en médecine dentaire, le tout assaisonné d'une profession de foi du patron des Mutualités Chrétiennes en matière de « qualité des soins ». De là, à lui proposer notre appui quasi-inconditionnel (voir précédent « Incisif »), il n'y avait donc qu'un pas.

D'entrée de jeu, Jean Hallet et ses amis obtenaient du Corps dentaire belge le maintien des honoraires pratiqués fin décembre 1979, CE QUI DANS NOTRE ESPRIT NE VOULAIT QUAND MÊME PAS DIRE « LES HONORAIRES I.N.A.M.I. 1979 », il ne faudrait quand même pas nous prendre pour des mécènes de l'Assurance-Maladie !

En d'autres termes, les organisations syndicales dentaires admettaient sans la moindre contestation et sans la moindre réticence, de suspendre pendant la durée des négociations, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars, des mesures qu'elles comptaient prendre en matière de revalorisation unilatérale des honoraires.

Bref : départ parfait, climat satisfaisant, direction impeccable des débats par le Docteur Dejardin... et nous avons un peu honte de l'avouer, un certain optimisme dans le clan dentaire, l'espérance n'a jamais été considérée comme un péché mortel. Monsieur Descamps comme à ses plus beaux jours faisait de la littérature... mais déjà notre Président manifestait certain doute relatif à la maigreur du budget.

A Binche, lors du carnaval, on chausse des sabots et l'on s'entend venir de loin, c'est de tradition. (Preuve : voir sa déclaration P.V. première réunion).

La seconde séance se passa cahin-caha avec des escarmouches inhérentes à une reprise de contact, tout le monde sait que les sardines à l'huile ne passent pas facilement la barrière du pylore et Dieu sait que nous en avons pas mal dans l'estomac. Le climat resta toutefois relativement bon, la courtoisie étant de règle.

Lors de la troisième séance, nous étions quand même en droit de nous attendre à pouvoir attaquer le plat de résistance à savoir « les soins conservateurs », mais comme Sœur Anne, nous ne vîmes rien venir, à telle enseigne que seule la maestria du Docteur Dejardin ajourée au respect que lui porte le Corps dentaire belge, évitèrent d'extrême justesse l'incident de séance irréparable et le banzaï qui en découlerait ipso facto.

Très habilement, le Président proposa la formation d'un groupe de travail au sein duquel ON CHERCHERAIT A APPROCHER AU PLUS PRÈS POSSIBLE LE COÛT DES PRESTATIONS DENTAIREES REPRISES À LA NOMENCLATURE EN SE BASANT SUR DES DOCUMENTS COMPTABLES PROBANTS.

Les deux parties donnèrent leur accord et notre confrère Gooskens proposa la ventilation d'une comptabilité, ce qu'il fit par la suite dans l'honnêteté la plus rigoureuse. Jusqu'à ce moment-là, on pouvait toujours rêver !

Question de renvoyer l'ascenseur à notre ami bruxellois, votre serviteur ventila sa propre comptabilité, ses prestations poste par poste, offrit le contrôle de ses carnets à souche à toute contestation éventuelle, son carnet de rendez-vous de façon à laisser vérifier son temps de prestation et une attestation du Ministère des Finances pro forma.

Avouez que c'était jouer cartes sur table avec nos interlocuteurs mutuellistes. Entretemps, notre Président déposait une étude remarquable des frais de gestion des cabinets dentaires basée sur une moyenne proportionnelle de soixante comptabilités et notre ami Goemine nous livrait une manne providentielle de renseignements basés sur des bilans comptables d'institutions polycliniques.

Côté mutuelliste : LE DÉSERT mis à part un document minusculoïde émanant des statistiques des polycliniques chrétiennes au sein même de leurs propres institutions.

C'était peu, mais c'était le faux-pas que, personnellement j'attendais et qui me permit de déposer sur le bureau du Dr Dejardin UNE ÉTUDE COMPARATIVE DES RECETTES D'UN FAUTEUIL DENTAIRE TYPE POLYCLINIQUE ET D'UN FAUTEUIL PRIVÉ.

J'oublie de vous signaler que sans NOUS ÊTRE CONSULTÉS, les ventilations Gooskens, Goemine, Wilmet se superposaient comme des frères jumeaux mis à part le temps hebdomadaire passé au fauteuil.

Les données fournies par notre ami Goemine et les extrapolations que nous retirâmes en nous basant sur notre propre ventilation nous amenèrent à des CONSTATATIONS ABSOLUMENT AHURISSANTES... ce qui ne gêna pas le moins du monde nos interlocuteurs mutuellistes. Nous vous les livrerons un jour, c'est INCROYABLE.

Nous sommes à l'heure actuelle convaincus que si toute la profession ventilait ses prestations poste par poste, 80 % des ventilations se superposeraient comme un carré à un autre carré et que 100 % des ventilations des polycliniques se superposeraient comme un rectangle à un autre rectangle... la longueur en moins évidemment.

Deux séances de ce groupe de travail furent consacrées à la pratique du verbiage intégral, nos interlocuteurs étant STRICTEMENT NULS SUR LE PLAN TECHNIQUE, deux d'entre eux gardant le crachoir, l'un affirmant qu'il ne connaissait strictement rien à la médecine dentaire (c'était un chirurgien orthopédiste), l'autre affirmant que pour lui, EN ORTHODONTIE IL N'Y AVAIT PAS DE PROBLÈME, ce qui signait son niveau de connaissance des problèmes devant lesquels nous nous trouvons.

Quant aux quatre autres membres « d'en face » nous ignorons toujours à l'heure actuelle s'ils sont francophones ou néerlandophones, ils n'ont pas ouvert la bouche. Bref, une commission-bidon dans toute sa splendeur.

Voilà mes chers confrères, la relation rigoureusement exacte de la synthèse de ce foutoir qu'est l'I.N.A.M.I.

Le résultat pratique de toutes ces palabres bantoues, c'est une proposition mutuelliste qui consiste uniquement à éponger le déficit des fauteuils des polycliniques soit environ 12,5 % pour les soins conservateurs, une augmentation d'environ 10 % sur la prothèse soit environ 350.000 F par an et par fauteuil polyclinique.

La proposition du banc dentaire consistait à supprimer le remboursement des extractions et de la prothèse et de porter à 35 la lettre-clé L ce qui dans le chef de notre confrère Ruts était provisoirement suffisant.

Aucune proposition concrète ne fut avancée par les représentants wallons, ceux-ci ayant décidé d'attendre avec beaucoup de prudence et de bon sens de voir de quel bois se chauffaient nos interlocuteurs mutuellistes.

Il est clair que LA PROPOSITION RUTS NE SOLUTIONNE PAS TOUS NOS PROBLÈMES. La prochaine et probablement dernière réunion est fixée au 21 mars. Pour nous, elle sera certainement brève... très brève.

Nous savons maintenant à la lumière de ce que nous avons vécu ces dernières semaines :

1° que JAMAIS les représentants des mutuelles n'entameront un dialogue sérieux permettant d'établir CLAIREMENT le coût des prestations dentaires CORRECTEMENT RÉALISÉES.

Sur ce point bien précis, nous savons que nous parlons non seulement à des sourds, mais encore à des gens volontairement aveugles ;

- 2° aucun argument aussi péremptoire soit-il ne changera leur mentalité, ni leur politique ;
- 3° une médecine dentaire propre, pratiquée honnêtement pour le plus grand bien de leurs assurés sociaux, ILS S'EN FOUTENT ÉPERDÛMENT, ce sont des tartuffes ;
- 4° les seules mesures qu'ils soient capables de proposer sont des mesures de nature à éponger le déficit des fauteuils de leurs polycliniques ;
- 5° le scandale de l'orthodontie les laisse strictement froids ;
- 6° un banc dentaire constitué par des gens tels que Doms, Duriau, Gooskens, Goemine, Herve et votre serviteur ne les intéresse pas du tout. Cette équipe veut aller au fond des problèmes et c'est très gênant pour l'Assurance-Maladie et les institutions polycliniques flamandes ;
- 7° la fiscalisation indirecte de l'individu par le biais d'une assurance-maladie obligatoire est le seul système qui arrange les mutuellistes et le gouvernement. C'est peu ragoûtant mais c'est ainsi et pas autrement, nous disposons de preuves indiscutables.

#### Conclusions relatives à la situation actuelle.

1. - Si vraiment ces gens sont naïfs (ce que nous ne sommes pas près d'imaginer) au point d'espérer que le corps dentaire wallon va cautionner la proposition Laenen (mutualité chrétienne), c'est que vraiment ils nous prennent pour des truites d'élevage.
2. - Espérer de même que nous allons cautionner en Wallonie l'instauration de deux types de médecine dentaire, à savoir d'un côté celle du pauvre, d'un autre celle du riche, c'est vraiment ravalier la moralité du corps dentaire wallon à celle de leur propre niveau, c'est-à-dire à « des moins que rien ».

Faut-il vraiment lever les bras et clore définitivement le combat que nous menons pour assainir les situations lamentables que nous constatons ?

Ce n'est pas à Duriau, qui se bat sans relâche depuis des mois, à répondre à cette question.

Ce n'est pas non plus à moi qui l'épaule de mon mieux en dénonçant systématiquement tout ce qui se trouve sur le chemin que nous nous sommes tracé. C'EST TOUT LE CORPS DENTAIRE BELGE QUI DOIT SE BATTRE POUR SA SURVIE.

Quelles sont les mesures à prendre ?

- 1° Chaque praticien digne de ce nom devrait nous adresser la ventilation rigoureusement exacte de ses prestations annuelles reprises à la nomenclature, à savoir le nombre de 0430, 0431, 0432, 0433, 0434, 0435, 0436, 0453, le nombre global des prothèses partielles, le nombre exact de 0413, 0414, 0415, de rebasages, de réparations.

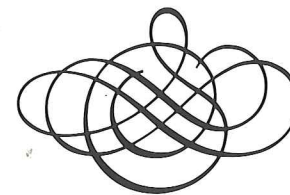
- 2° Son temps global de présence au fauteuil.  
Seuls des arguments chiffrés constituent des faits qui nous permettent d'établir un réquisitoire contre le système que l'on veut nous imposer : tout le reste, c'est du vent.
- 3° Il est indispensable que les jeunes s'intéressent plus qu'ils ne le font à leur propre défense car dispersés dans leurs problèmes individuels, ILS N'EN SORTIRONT PAS.
- 4° La fatigue et le découragement commencent à s'installer insidieusement dans l'esprit de ceux qui se battent à l'heure actuelle. Il est indispensable de mieux les aider, car bientôt VOUS NE TROUVEREZ PLUS PERSONNE POUR VOUS DÉFENDRE, et ceci est un fait contre lequel il convient de réagir le plus rapidement possible.

Voilà quelle était la situation à la veille de la dernière séance de « négociations » à la Dento-Mutualiste.

Votre Président et moi-même, avons fait de notre mieux POUR GARDER AU MOINS CE QUE NOUS AVONS À L'HEURE ACTUELLE, c'est-à-dire la possibilité d'exercer notre métier dans la liberté d'honoraires selon les convenances de chacun autrement dit, nous espérons avoir sauvé les meubles dans l'immédiat.

A vous de continuer à les astiquer... si toutefois cela vous convient.

G. WILMET.



# CHRONIQUE CULINAIRE :

## LES RECETTES DE TONTON ARTHUR GAILLY

Voici reproduit le document que reçoit, depuis le 18 février 1980, chaque patient se présentant au Service dentaire de l'Institut Arthur Gailly, à Charleroi.

00064

I.M.C.C.  
SERVICE INTÉRIEUR

LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DE SOINS, VOTRE DENTISTE DOIT OBTURER VOTRE (VOS) DENT (S).  
VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE :

\* AMALGAMÉ D'ARGENT 300 FR\$ PAR DENT.  
\* CIMENT SILIOPHOSPHATE GRATUIT.

SI VOUS CHOISISSEZ L'AMALGAMÉ :

AVANT DE VOUS PRÉSENTER AU SERVICE DENTISTERIE, VEUILLEZ PASSER A LA CAISSE DES ARCHIVES MÉDICALES AVEC CETTE FICHE POUR PAYER L'AMALGAMÉ.

VEUILLEZ PERCEVOIR 1 X - 2 X - 3 X - 300 FR\$ POUR AMALGAMÉ. C.S. N°

NOM DU PATIENT :  
DATE DE NAISSANCE :

RECU :  C.S. N°

NOM DU PATIENT :  
DATE DE NAISSANCE :  
RECU :  C.S. N°

A 7

00064

Cette importante maison s'était déjà auparavant distinguée par les prescriptions standardisées où ne restait qu'à biffer la mention inutile et par la préparation magistrale d'hectolitres de Sedemol à quelque 200 F la préparation, alors que la spécialité coûte une quarantaine de francs : un beau moyen pour faire rentrer de l'argent dans la caisse de la pharmacie faisant bien sûr partie de la même maison.

Le présent document cependant dépasse les limites de l'entendement. Voici de toutes façons une recette, même si c'est loin d'être la meilleure, au cas où les discussions actuelles en commission dento-mutualiste n'aboutiraient pas au résultat escompté (ce qui est d'ailleurs fort probable).

Ajoutez les 300 F aux tarifs de remboursement en vigueur, vous obtiendrez les pourcentages d'augmentation que le très social Institut Arthur Gailly estime nécessaire pour assurer ses services.

Malheureusement, cette sauce a très mauvais goût.

Et nous craignons fort que Monsieur le ministre Spitaels, qui tient si serrés les cordons de la bourse du budget envers et contre tout, ne digère pas très bien la nouvelle recette, émanant d'un fief de ses coreligionnaires. Nous l'en entretiendrons cependant très certainement lors d'un tout prochain courrier.

J.C. D.



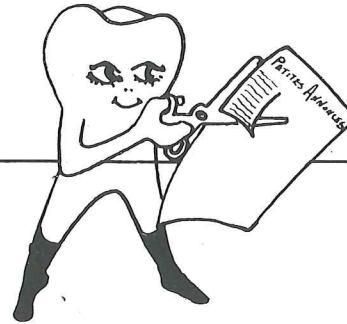
Aux jeunes confrères qui chercheraient des occupations temporaires, nous signalons que nos secrétariats disposent régulièrement d'offres qui peuvent leur convenir.

—

D'autre part, nous vous mettons en garde contre certaines offres, parfois alléchantes, mais peu recommandables qui pourraient vous tenter ; nous vous invitons à nous consulter avant de prendre un quelconque engagement.

—

Aux aînés qui chercheraient de jeunes collaborateurs, nous signalons que nous pouvons centraliser les demandes.



## PETITES ANNONCES

Jeune diplômée L.S.D. ch. emploi 2-3 j. sem. chez conf. ds Hainaut (Enghien-Ath) ou Bxl. Petit M.-B., tél. 067-45 83 05 - 02-242 55 59 (soir). 150

Cherche remplaçant(e) Liège pour mois juillet. Tél. 041-86 19 97. 151

Cherche emploi assistante région Basse-Sambre. Expérience - Secrétariat. Ecrire au secrétariat. 152

L.S.D. janv. 80 cherche tps partiel région namuroise. Tél. 081-58 84 73 ap. 18 h. 153

Unit Siemens Sirona D, fauteuil électrique et éclairage Siemens + meuble Baisch 2 portes. Tout en état neuf. Tél. 071/78 61 15. 154

Dentiste L.S.D. 1970 cherche mi-temps rég. Namur. Ecr. Bureau du journal. 155

L.S.D. cherche mi-temps Huy - Andenne - Namur 071/81 11 42 156

L.S.D. ch. remplaçant(e) pour 3 à 4 mois, temps plein ou partiel rég. Charleroi. Tél. 071-21 68 23. 157

Dentiste Eupen cherche remplaçant(e) pour son cabinet dentaire avril - mai - juin - juillet. Temps plein de préférence. Tél. 087/55 54 01. 158

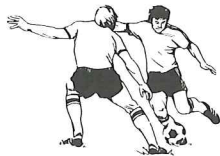
Cause décès à V. Fiat 850. 24.000 km garantis. 4 pneus neufs. Tél. 071/21 59 73. 159

**INCISIF MARS : rectification page 13 (erreur). Monsieur Daniel LHONNEUX, L.S.D., rue de l'Eglise 5 à Welkenraedt, tél. 087/88 19 41 est installé à cette adresse depuis 3 ans. 160**

Dentiste Liège cherche L.S.D. pour juin/juillet/août. Collaboration ultérieure pas exclue. Tél. 041/53 00 18. 161

A vendre dans village Ardenes, très gde maison : 7 ch., 3 s. de b., gd living, 2 salons, 3 gar., salle de jeux, menuiserie chêne, chauff. centr. Prix à débattre. Tél. 063/60 04 26 ap. 17 h sauf W.E. 162

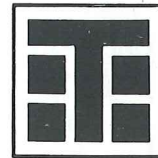
# JEUX MONDIAUX DE LA MÉDECINE



Sous le patronage du Comité national olympique français et de la Fédération internationale de médecine du sport, les 2<sup>e</sup> « Jeux mondiaux (d'été) de la Médecine » auront lieu à Cannes du 7 au 14 juin 1980. Véritables jeux olympiques réservés au corps médical, ils seront ouverts aux médecins, pharmaciens, vétérinaires, dentistes, kinésithérapeutes et étudiants en dernière année.

Les compétitions prévues sont l'athlétisme (courses, saut, poids, pentathlon), cyclisme (route et piste), football, rugby, handball; volley-ball, tir, tir à l'arc, golf, tennis, tennis de table, escrime, judo, natation, water-polo, plongée sous-marine, ski nautique, planche à voile, voile. Les sportifs de 53 pays sont déjà inscrits, dont de nombreux participants aux Jeux Olympiques officiels. La délégation belge comporte déjà trois équipes de football.

Dans le cadre de ces jeux auront lieu le 3<sup>e</sup> Symposium international de Médecine sportive (thème : bienfaits et méfaits du sport ; physiologie, traumatologie, psychologie), et trois colloques internationaux (dentisterie, pharmacie, médecine vétérinaire et le sport). Informations et inscriptions: J.M.M., 91 rue Mercelis (Bte 23), 1050 Bruxelles. Tél. 02/640 20 00.



**G. J. & D. THOLEN**  
Ant. Ets. CHABLEUX S.A.

- \* *Le spécialiste des trousseaux d'instruments et de produits pour les étudiants en science dentaire.*
- \* *Grand choix d'installations dentaires.*

Rue Van Orley, 10  
1000 Bruxelles  
Tel. 02/ 217.39.71 - 73  
02/ 219.48.22





Spécialités dentaires  
Implants Aiguilles  
Lames de Linkow  
Implants T3D  
Livres d'odonto-stomatologie

(catalogue gratuit sur demande)

**Ets. René Schrooyen** s.p.r.l.

Avenue du Paepedelle 63, 1160 Bruxelles  
Téléphone 02/673.21.04



L'évolution des réglementations  
et en particulier de la fiscalité  
oblige les chirurgiens-dentistes à s'organiser.  
Le classement est à la base  
de cette organisation.  
Spécialiste dans ce domaine la société

**habiclass**

est heureuse de vous présenter  
ses méthodes et matériels,  
qui par leur facilité d'emploi et leur efficacité  
ont déjà satisfait  
un très grand nombre de vos confrères.